



REVUE JURIDIQUE THÉMIS

de l'Université de Montréal

NUMÉRO SPÉCIAL

Les frontières du droit des valeurs mobilières

Propos introductif

Stéphane Rousseau

Entre relations professionnelles et dynamiques commerciales :
réflexions sur la protection des investisseurs dans la production
et la distribution des valeurs mobilières au Québec

Cinthia Duclos

Les frontières du droit des valeurs mobilières

Anne-Catherine Muller

La difficile articulation des notions de crypto-actif et
d'instrument financier en droit de l'Union européenne

Pauline Pailler

L'intégration de l'intelligence artificielle en finance :
quel rôle pour les régulateurs financiers?

Patrick Mignault
et Stéphane Rousseau

La directive CSRD : les enjeux de la transposition

Bénédicte François

Ongoing Challenges to U.S. Climate-related Disclosure

Thomas M. Madden
et Gerlinde Berger-Walliser

The Corporate Sustainability Due Diligence Directive:
European Neo-Imperialism or an Innovative Approach
to Tackling Abuses in Global Supply and Value Chains?

Corrado Malberti

The Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD):
Everything, Everywhere, all at once?

David Ramos Muñoz



Les frontières du droit des valeurs mobilières

Propos introductif

Stéphane ROUSSEAU*

Le droit des valeurs mobilières, longtemps perçu comme un domaine technique centré sur la régulation des marchés financiers, connaît aujourd'hui une expansion conceptuelle et normative qui en redéfinit les frontières. Tenu sous l'égide de l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières le 30 mai 2024, le colloque *Les frontières du droit des valeurs mobilières* a permis d'explorer les zones de transformation, d'hybridation et de tension qui caractérisent ce champ juridique à l'ère de la financiarisation algorithmique, de la durabilité normative et de l'innovation disruptive.

Dans une perspective à la fois théorique et empirique, ce colloque a réuni des chercheurs universitaires, des représentants d'autorités de régulation et des praticiens afin de réfléchir aux mutations du droit des valeurs mobilières dans un contexte de recomposition globale des régimes juridiques. L'objectif était de cerner les dynamiques qui déplacent les frontières traditionnelles du droit des valeurs mobilières, tant sur le plan des objets régulés que des finalités poursuivies. Les textes présentés dans ce numéro spécial de la *Revue juridique Thémis de l'Université de Montréal* sont le fruit de ce colloque. Ils abordent quatre thèmes principaux.

Le premier thème, qui concerne les *Objectifs de la législation sur les valeurs mobilières*, interroge les fondements normatifs du droit des valeurs mobilières. Il s'inscrit dans une tradition doctrinale qui articule positivisme juridique, droit comparé et économie financière. Dans son texte, la Pre Cynthia Duclos examine la manière dont la législation en valeurs mobilières québécoise assure la protection des investisseurs dans les activités de production exercées par les émetteurs assujettis et celles de distribution réalisées par les intermédiaires financiers. De son côté, la Pre Anne-Catherine Muller explore les objectifs modernes du droit des valeurs mobilières, dont la promotion de la finance durable et le renforcement de la vigilance des entreprises, qui se superposent aux objectifs classiques que sont la protection des investisseurs et le bon fonctionnement du marché.

* Professeur titulaire et président de l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières.

Le deuxième thème, *Innovations financières: analyse et perspectives émergentes*, aborde les zones de friction entre innovation technologique et régulation. Le règlement européen MiCA (*Markets in Crypto-Assets Regulation*), présenté par la Pre Pauline Pailler, illustre la tentative de codification d'un secteur en constante mutation. Le Pr Patrick Mignault et le soussigné abordent les implications de l'intelligence artificielle dans le secteur financier, en faisant valoir que les organismes de réglementation existants devraient jouer un rôle stratégique dans l'établissement de règles, le suivi et la supervision de l'utilisation responsable de l'IA par les institutions financières et les participants.

La *Divulgence en matière de durabilité* fait l'objet du troisième thème. La Pre Bénédicte François discute de la Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) de l'Union européenne qui impose une refonte des obligations de transparence des entreprises en matière de durabilité. De leur côté, la Pre Berger-Walliser et le Pr Thomas Madden abordent le projet de règle sur la divulgation climatique proposée par la Securities and Exchange Commission.

Le dernier thème, qui a pour titre *Devoir de vigilance et durabilité*, examine une frontière normative en construction : celle de la responsabilité élargie des entreprises dans leurs chaînes de valeur. La Corporate Sustainability Due Diligence Directive (CSDDD) impose aux entreprises des obligations accrues en matière de droits humains et d'environnement. Le Pr Malberti présente les principales caractéristiques de la CSDDD et analyse l'équilibre délicat entre la limitation des charges pour les entreprises et l'efficacité de la protection des droits humains et environnementaux. De son côté, le Pr Ramos Muñoz souligne que le succès de la CSDDD dépendra de sa mise en œuvre efficace et de la capacité à transformer les défis relatifs à son application en leviers de création de valeur.

Ce colloque s'inscrit dans une démarche de veille normative, de dialogue interdisciplinaire et de mobilisation des connaissances qui est au cœur de la mission de l'Observatoire du droit québécois des valeurs mobilières. Il vise à contribuer à la construction d'un droit des valeurs mobilières capable de répondre aux exigences d'un monde complexe, interconnecté et en quête de durabilité.